



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014



Commission des libérations conditionnelles du Canada

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Pouvoirs et objectifs

La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC ou Commission) est un tribunal administratif indépendant qui rend des décisions concernant le moment et les conditions des diverses formes de mise en liberté qui peuvent être accordées aux délinquants. La Commission rend également des décisions au sujet de la suspension du casier et fait des recommandations relativement à l'exercice de la [prérogative royale de clémence](#) (PRC).

Les lois qui régissent la Commission comprennent la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) (LSCMLC), la [Loi sur le casier judiciaire](#) (LCJ) et des dispositions du [Code criminel](#). La LSCMLC habilite la Commission à rendre des décisions touchant la mise en liberté sous condition à l'égard des délinquants sous responsabilité fédérale et des délinquants relevant des territoires et des provinces autres que le Québec et l'Ontario, lesquelles ont leur propre commission. Quant à la LCJ, elle autorise la Commission à ordonner, à refuser ou à révoquer des suspensions du casier en ce qui touche des condamnations pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux. S'appuyant sur les enquêtes effectuées par la Commission et les recommandations du ministre de la Sécurité publique, le gouverneur général ou le gouverneur en conseil approuve l'exercice de la PRC à l'égard de personnes déclarées coupables d'une infraction à une loi ou à un règlement fédéral n'importe où sur le territoire canadien.

La Commission a un seul résultat stratégique : Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes. Ce résultat stratégique est la pierre angulaire de sa responsabilisation envers le public ainsi que la base sur laquelle la Commission fait état de ses résultats.

Les pouvoirs de la Commission, son mandat et ses activités de programme sont décrits plus en détail dans son [Rapport sur les plans et les priorités](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2014-2015. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Changements importants dans les autorisations

Au 30 septembre 2014, les autorisations totales disponibles pour l'exercice ont augmenté de 0,5 M\$ comparativement au même trimestre de l'exercice précédent; elles ont passé de 48,6 M\$ à 49,1 M\$. Voici les principaux changements:

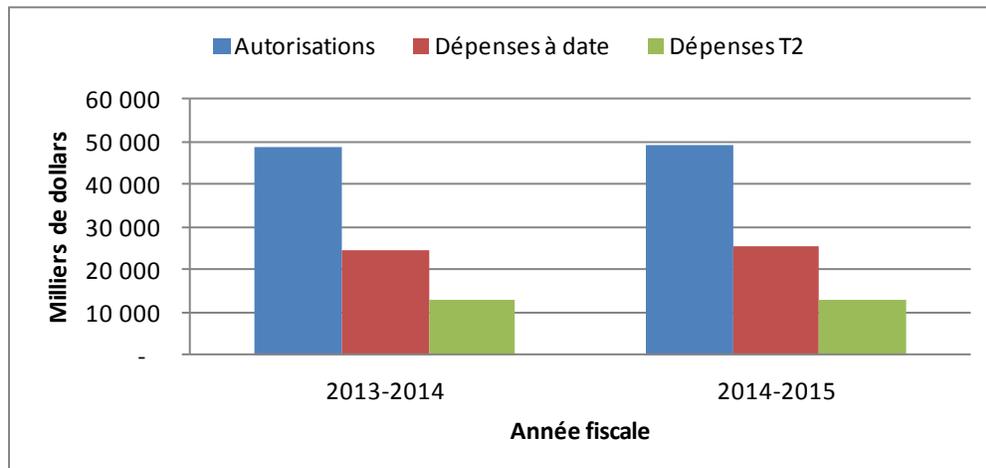
Premier trimestre

- Une diminution de 2,1 M\$ en raison d'économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- Une diminution de 0,3 M\$ liée au régime d'avantages sociaux des employés;
- Une diminution de 0,1 M\$ liée au transfert de fonds à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin de consolider tous les services d'administration de la paye du gouvernement fédéral dans un seul centre d'expertise de Miramichi au Nouveau-Brunswick;
- Une augmentation de 0,9 M\$, soit la dernière de six hausses annuelles liées à la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* du gouvernement (projet de loi C-25);
- Une augmentation de 0,1 M\$ liée aux conventions collectives signées.

Deuxième trimestre

- Une augmentation de 2,0 M\$ par rapport à 2013-2014. Cette augmentation correspond à l'approbation de la somme annuelle provenant des crédits de fonctionnement reportée de l'exercice précédent. Cette approbation a eu lieu en septembre en 2014-2015 alors qu'elle a été reçue en octobre 2013-2014.

Figure 1 – Dépenses du deuxième trimestre comparées aux autorisations annuelles



Changements importants dans les dépenses budgétaires brutes

Les dépenses trimestrielles cumulatives nettes ont augmenté de 1 076 k\$, ou 4 % en 2014-2015, comparativement à ce qu'elles étaient durant le trimestre correspondant de 2013-2014. Les dépenses budgétaires brutes ont augmenté de 732 k\$, ou 3 % et les revenus ont diminué de 344 k\$, ou 16% en 2014-2015 comparativement à 2013-2014. Pour ce qui est du pourcentage que représentent les dépenses cumulatives nettes à la fin du deuxième trimestre de 2014-2015, il y a une augmentation minimale par rapport à 2013-2014 soit 50% comparativement à 49 % (27,1 M\$ en 2014-2015 et 26,4 M\$ 2013-2014).

Les paragraphes suivants fournissent les détails des changements importants en mettant l'accent sur ce qui s'est produit durant le deuxième trimestre.

- Au cours du second trimestre de 2014-2015, les dépenses relatives au personnel ont diminué de 242 k\$, ou 2 % (666 k\$ ou 3% dépenses cumulatives nettes). Cette diminution est liée à une baisse du nombre de paiements d'indemnité de départ à la retraite; et en raison de la modification de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) suite à la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012 et finalement à une réduction d'effectif résultant des changements opérationnels faits suite aux mesures d'économies du Budget 2012.
- Les dépenses au chapitre des transports et des communications ont augmenté de 164 k\$ ou 29 %, passant de 563 k\$ au deuxième trimestre de 2013-2014 à 727k\$ pour la même période en 2014-2015. La majorité de cette augmentation est liée à l'augmentation des frais de réinstallation suite aux nominations de commissaires dans le deuxième trimestre de 2014-2015 comparativement à 2013-2014. De plus, le réapprovisionnement de l'affranchisseuse a été effectué au cours du second trimestre de 2014-15, alors qu'en 2013-2014 le réapprovisionnement a eu lieu au troisième trimestre. Finalement, malgré une diminution générale des frais de déplacements comparativement à l'année fiscale précédente, le remplacement du système de gestion des délinquants (SGD) a engendré des frais de déplacements importants au cours du second trimestre à cause de la formation qui a été effectuée pour le nouveau système.

- Les dépenses relatives à l'information au cours du deuxième trimestre de 2014-2015 ont été inférieures de 31 k\$ à celles de l'exercice précédent. La majorité de cette hausse est attribuable au calendrier de l'achat en gros de filières spéciales pour les filières des délinquants requérant le service d'impression. Ces items sont achetés régulièrement, cependant ils ont été achetés au deuxième trimestre de l'année fiscale 2013-14.
- Les coûts de location ont diminué de 75 k\$, ou 43% passant de 174 k\$ au cours du second trimestre de 2013-14, à 99k\$ pour la même période en 2014-2015. Ceci est principalement lié au délai de facturation concernant les frais de location d'espace de bureau. Le paiement pour la location de salles pour le groupe traitant les arrérages des demandes de Pardons, effectué au cours du premier trimestre de 2014-2015 a été effectué au cours du deuxième trimestre de 2013-2014. De plus, le paiement pour la location de la salle pour la Formation annuelle sur l'évaluation du risque (FAER) a eu lieu durant le deuxième trimestre de 2013-14.
- Les acquisitions ont diminué de 34 k\$, ou 38%, comparativement au deuxième trimestre de l'an passé. Cette diminution est liée au plan de financement du logement, à moyen et à long terme de la Commission dont les coûts furent moins élevés au cours du second trimestre de 2014-2015 comparativement à 2013-2014.

Changements importants dans les revenus perçus

Au cours du deuxième trimestre de 2014-2015, 2 084 demandes de suspension du casier ont été acceptées ce qui représente une diminution de 14% comparativement au même trimestre de 2013-2014. Cette diminution se traduit par une baisse correspondante de 14%, ou 159 k\$, des revenus perçus durant le second trimestre de 2014-2015 comparativement à 2013-2014.

Risques et incertitudes

Tous les fonds dont dispose la CLCC lui sont accordés au moyen des autorisations parlementaires annuelles. C'est pourquoi tout changement dans le financement approuvé par le Parlement se répercute sur ses opérations. La Commission impose des frais pour le traitement des demandes de suspension du casier, et elle a le pouvoir d'utiliser des revenus perçus durant l'année pour financer des activités liées au traitement de ces demandes. Si les nombres réels sont inférieurs aux nombres prévus, cela aura des répercussions sur la situation financière nette de la Commission.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 2 septembre 2014, Talal Dakalbab a été nommé par intérim au poste de directeur général régional pour la région des Prairies.

Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui ont été mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

La CLCC réalisera en 2014-2015 les économies de 4,8 M\$ prévues dans le Budget 2012 en prenant des mesures d'efficacité à l'interne et en procédant à des changements opérationnels relativement à la manière d'effectuer certains examens sur la libération sous condition. La Commission continuera d'accorder la priorité à la sécurité et la protection à long terme du public, en rendant des décisions judicieuses sur la mise en liberté sous condition et la suspension du casier.

Durant la première année de la mise en œuvre, les économies réalisées par la Commission se sont chiffrées à 1,6 M\$. Elles se sont élevées à 2,7 M\$ en 2013-2014, puis, à compter de 2014-2015, ce seront des économies permanentes de 4,8 M\$. Jusqu'à présent, les économies se sont réalisées grâce au remplacement des audiences par des examens par voie d'étude du dossier pour certains types de décisions postérieures à la suspension de la liberté conditionnelle, à une réduction des frais de déplacement due au télétravail chez les commissaires et à l'utilisation accrue de la vidéoconférence aux audiences et aux rencontres internes et autres mesures efficaces.

Les économies prévues par le Budget 2012 seront reflétées plus tard au cours du présent exercice.

En août 2014, la Cour supérieure du Québec a statué que les modifications à la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) qui enlèvent l'obligation de tenir une audience pour l'examen des cas de post-suspension sont invalides. Cette modification a été mise en œuvre dans le plan budgétaire de 2012. Conséquemment, les économies anticipées dans la région du Québec sont réduites. Cette question est maintenant devant la Cour Fédérale.

Le travail nécessaire à la réalisation de toutes les autres initiatives est en cours, et se déroule comme prévu.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Harvey Cenaiko
Président

Cathy Gaudet, CPA, CA
Dirigeante principale des finances

État des autorisations (non vérifié)

(En milliers de dollars)	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 35 – Dépenses de programmes	48 989	12 188	23 238	48 001	12 292	23 272
Moins les revenus affectés aux dépenses	5 645	979	1 797	5 645	1 138	2 141
Total des dépenses de programmes	43 344	11 209	22 441	42 356	11 154	21 131
Autorisations législatives budgétaires – RASE	5 771	1 443	2 886	6 241	1 560	3 120
Autorisations totales	49 115	12 652	25 327	48 597	12 714	24 251

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(En milliers de dollars)	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	42 291	11 845	23 072	42 108	12 087	23 738
Transports et communications	3 752	727	1 163	3 930	563	1 025
Information	235	40	50	155	71	81
Services professionnels et spéciaux	4 665	748	1 051	4 491	775	1 128
Location	313	99	172	284	174	191
Services de réparation et d'entretien	1 465	46	52	1 420	38	43
Services publics, fournitures et approvisionnements	509	57	80	509	48	71
Acquisition de matériel et d'outillage	1 531	55	168	1 334	89	107
Autres subventions et paiements	(1)	14	1 316	11	7	8
Dépenses budgétaires brutes totales	54 760	13 631	27 124	54 242	13 852	26 392
Total des revenus affectés aux dépenses	5 645	979	1 797	5 645	1 138	2 141
Dépenses budgétaires nettes totales	49 115	12 652	25 327	48 597	12 714	24 251

* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.